



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019 / 2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« 2^e Tour »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : CAMON (terrain synthétique)

DATE : Mercredi 04 décembre 2019

HORAIRE RDV : 15H

38 (dont 6 GB) JOUEURS CONVOQUES

US CAMON	<u>THOMAS Gabriel* (GB)</u> – <u>PATUREL Nathan (GB)</u> – BEAUGRAND Mathis (ATT) – BEN SALAH Badi* (MIL AXE) – BERTHELOT Willem (DEF) – BOUAFIA Cyprien (DEF) – BOUZIANI Yanis* (MILD) – CAIEZ Simon (MILG) – CARPENTIER Romain (MILD) – FERNANDES VIEIRA Tiago (LG) – FONTAINE Gauthier* (LD) – HERMEL Benjamin* (LD) – JOSSE Enzo* (MIL) – JOUFFROY Robin (DC) – LAMOOT Pierre Antoine (MIL) – LOYER Victor (ATT) – PETITON Imran (MILD) – PIVARD Gaël (DEF/ATT) – RICHARD Thomas* (MIL)
US CORBIE	DUPONT Maxence* (ATT) – <u>FIRMIN Celestin* (GB)</u> – GRICOURT Noa (MIL).
AS QUERRIEU PONT NOYELLE	DIDIER Alexandre (DC) – <u>FARRAH Amine (GB)</u> – GOUBET Baptiste (LG)
FC PORTO AMIENS	DUPAYS Samuel (ATT) – BRUNEL Mathéo (DC) – DSELIHANA Isazihéna (MILD) – RIVIERE Lucas (MIL) – OSSOMBI Dylan (MIL) – HAMMOUCH Ayoub (LG) – LOUALE Erwan (LD) – <u>THOMAS Théo (GB)</u> – MBODJ Arouna (MILG) – LESUR Mathis (MILD).
ASM RIVERY	DANEL Téoh* (MIL)
AS TALMAS	MARTIN Nathan (MIL OFF) – <u>FOUELLE Bayann (GB)</u>
ENCADREMENT	DUVAL Florian – BORNOVILLE Frédéric - DARRAS Ludovic – LEQUETTE Stéphane (Camon US) – KAMLI Ahmed Amine (FC Amiens Porto) – SOYEUX Romain (Camon US) – DILLY Aline (Amiens Porto) – ROGIER Yannick (GB).
ABSENTS EXCUSES	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |